

INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ASI7

La Sarraz, le 3 juillet 2025

Restaurant scolaire – Collège secondaire du Levant à La Sarraz Rentrée scolaire 2025-2026

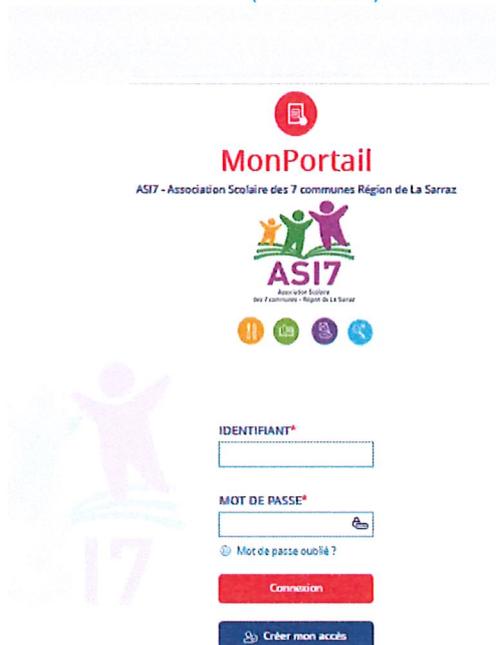
Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Nous vous rappelons que, depuis la rentrée scolaire d'août 2019, l'horaire continu est entré en vigueur pour les élèves de 7P à 11S. De ce fait, il n'y a plus de transports scolaires pour le retour de midi.

Une cantine scolaire pouvant accueillir deux services de plus de 150 élèves est opérationnelle depuis la mise en place de cet horaire continu. Les élèves inscrits pourront fréquenter ce restaurant scolaire régulièrement ou occasionnellement. A noter que les pique-niques sont également autorisés dans le réfectoire pour autant que les élèves soient inscrits (micro-ondes, services, verre et eau à disposition).

Cette cantine est gérée informatiquement, c'est pourquoi **nous vous prions de faire votre demande d'accès en utilisant le système d'inscription en ligne MonPortail**, même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement à la cantine. **A partir du 18 juillet 2025** vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site www.asi7.ch pour effectuer votre demande d'accès ainsi que le règlement du restaurant scolaire indiquant les coûts des repas. **Nous vous confirmons que le précédent contrat des élèves entrant en 8P s'est terminé automatiquement le 25 juin 2025. Cependant le login et le mot de passe restent valables pour accéder au système d'inscription en ligne.**

Afin de vous guider dans vos démarches, nous vous invitons à visionner [le guide d'utilisation](#), qui se trouvent à votre disposition sur la page de connexion MonPortail. ([liens utiles](#)).



MonPortail
ASI7 - Association Scolaire des 7 communes Région de La Sarraz

ASI7
Association Scolaire
des 7 communes - Région de La Sarraz

IDENTIFIANT*

MOT DE PASSE*

Mot de passe oublié?

Connexion

Créer mon accès



L'inscription est sans frais tant que l'élève n'aura pas consommé un repas ou un pique-nique. Dès le moment où le compte est activé, **un montant de CHF 25.00** sera débité, couvrant les frais administratifs.

Afin d'éviter la circulation ou la perte d'argent liquide, le paiement s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement de minimum CHF 40.00 devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail-MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'ASI7) **entre le 04.08.25 et le 15.08.2025, soit AVANT le 1^{er} repas de votre enfant.**

ATTENTION : paiement uniquement par un QR-CODE, veuillez utiliser le QR-IBAN

CH 3230000001152601998

N'OUBLIEZ PAS de mettre à jour le numéro de compte dans votre e-banking. Des bulletins pourront vous être envoyés sur demande via votre compte personnalisé MonPortail.

L'élève sera en possession d'un code-barres permettant son identification lors de la prise du repas, **celui-ci vous parviendra par courrier** après avoir reçu la demande d'inscription de votre enfant. La lecture de ce code au réfectoire diminuera le compte personnel. Ce compte devra être alimenté régulièrement (affichage du solde du compte en tout temps). Si le compte présente un solde négatif, un rappel informatique **AUTOMATIQUE** vous sera adressé par e-mail (données sécurisées selon les normes en vigueur).

Le code-barres des cartes blanches déjà en possession des élèves reste valable pour l'année scolaire 2025-2026. Toute demande de renouvellement d'une carte perdue durant l'année scolaire sera facturée CHF 10.00, montant qui sera débité directement du compte.

Nous attirons votre attention sur le fait que, **votre enfant n'a pas le droit de quitter le périmètre scolaire surveillé, comme stipulé dans le règlement du restaurant scolaire.**

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le président :

Laurent Michel

La secrétaire :

Christelle Schwab

Renseignements utiles pour votre planification :

*Les enclassements vous seront envoyés par l'habituel courrier de rentrée du secrétariat de l'Etablissement primaire et secondaire de La Sarraz, durant le mois de juillet. A partir du 4 août, **les horaires des bus** vous parviendront directement par la société Microgis, notre mandataire chargé de l'organisation des transports scolaires.*

Sur le site de l'ASI7 (www.asi7.ch), vous trouverez (informations pour les parents) :

- le règlement du restaurant scolaire et ses annexes
- le guide d'utilisation MonPortail pour les représentants légaux